



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

**Objet :****Adhésion à la Fondation Patrimoine**

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze avril le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

**Date de la convocation :** 28 mars 2024

**Présents :** Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Florian BOISSIN, Carole GALINY, Sabine HUGUES, Jacques CORCESSIN,

**Absents excusés :** Manon BLOQUE, Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Éric GONSSARD, N'Fissa BENSAID

**Absents représentés :** E. VIOLA pour B. EL KHALFI, R. VIOLA pour P. DE QUEYLARD,

**Secrétaire de séance :** Sabine HUGUES

La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, le monde économique, les associations et les particuliers.

Ses missions sont de mobiliser et organiser les partenariats publics et privés, accompagner les porteurs de projets, participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine bâti.

L'adhésion à la Fondation permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique, ainsi que d'un réseau de mécènes qui la composent.

Aux vues de la strate démographique de la commune, le montant de la cotisation s'élève, pour l'année 2024 à 200 €.

Monsieur le Maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin que celle-ci soutienne les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine local.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de Remoulins à la Fondation du Patrimoine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- **D'AUTORISER** la Fondation à collecter des fonds pour le compte de la commune.

Le secrétaire de séance,  
Sabine HUGUES

Délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER

